



INFORMATIONS PRESSE 2016

SENTRI TECH
ELIMINATION DES COLONIES DE TERMITES

SENTRI TECH
INNOVE DANS LA LUTTE
CONTRE LES TERMITES

www.les-termites.com

DOW Dow AgroSciences

Communiqué de presse, le 1er juillet 2016

Rubrique : Protection des bâtis

En Sarthe, la pression des termites se fait de plus en plus forte !

Émigrant de plus en plus vers le nord de la France, on recense 54 départements infestés sur toute la métropole, dont la Sarthe, notamment sur Le Mans, Arnage, Changé ou encore Allonnes. Une forte concentration sur l'Aquitaine domine mais Paris et le bassin parisien est infesté de la même manière. Les plus grands mouvements de migration des termites ont été générés par l'homme lors de grands travaux d'urbanisation comme la construction des axes routiers, ou des métros... Ennemis invisibles les termites progressent dans l'obscurité et causent des dégâts qui sont difficilement détectables à l'extérieur. Ex : une plinthe peut être attaquée et laisser la couche de peinture en surface. Ainsi lorsqu'ils sont découverts, il est souvent trop tard... SENTRI TECH est une méthode anti-termites approuvée et reconnue comme efficace par une quarantaine d'applicateurs spécialisés dans la protection des habitations depuis 20 ans.



La dernière innovation est préventive avant d'être curative. Elle repose sur le placement dans le sol autour de la maison de piège contenant un appât : ce qui constitue un véritable rempart invisible. Aujourd'hui, grâce à l'appât haute densité nouvelle génération, cette méthode garantit une protection maximale contre l'invasion des termites, sans nuire au quotidien de chacun. Ainsi les propriétaires n'ont plus de souci à se faire : ils peuvent être sereins, leur bien est protégé. Et il reste valorisé même s'il se trouve en zone terminée.

La Cité Plantagenet,
LE MANS



Place de l'église,
CHANGÉ



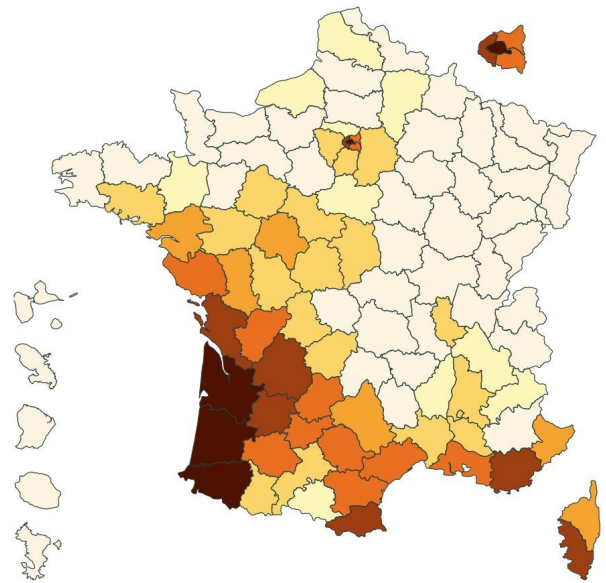
Contact SENTRI TECH : Coline Sicaud
Tél. : 01 30 23 13 40 - csicaud@dow.com

Contact presse : Catherine Amsterdam
Tél. : 02 43 94 01 71 - ca@amsterdamcommunication.fr

Salle de presse : www.amsterdamcommunication.fr/presse/accueil.html

Les termites, les bêtes noires des maisons...

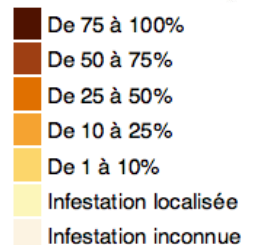
Ils progressent. Emigrant toujours vers le Nord et l'Est de la France, conquérant de nouveaux territoires avec un seul objectif : se nourrir. Leur voracité peut entraîner l'anéantissement pur et simple du patrimoine, des zones rurales aux milieux urbains, des arbres d'alignement aux immeubles citadins, des bâtiments publics aux pavillons résidentiels. Leur atout majeur : la discrétion. Ennemis invisibles, ils progressent dans l'obscurité et causent des dégâts intérieurs qui sont difficilement détectables à l'extérieur. Ainsi, lorsqu'ils sont découverts, il est souvent trop tard...



Carte départementale des infections

% des communes infectées par département

On recense, à l'heure actuelle, 54 départements infestés par les termites en métropole.



Carte d'affectation de la Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/communes-declarees-infestees-par-les-termite-en-a1796.html>

Les termites se régaler du bois en le consommant en lamelles, dans le sens des fibres, sans pour autant rejeter de la sciure. Le plus souvent, la trace de leur passage n'est alors signalée que par des trous d'aération aussi petits qu'une tête d'épingle.

Ils peuvent ainsi continuer leur travail de sape à l'abri des regards... jusqu'à destruction complète. Structures de la maison et équipements : rien ne leur résiste, y compris les matériaux qu'ils ne consomment pas, mais qu'ils traversent sans hésiter pour atteindre la cellulose dont ils sont friands. Ce n'est donc pas seulement le bois qu'ils endommagent, mais aussi le plâtre ou encore des gaines électriques ! Et tout cela à votre insu ! En toute logique, la lutte contre les termites doit donc se baser sur la prévention. Lorsque l'on réside dans une région termitée, il convient en effet d'anticiper leur arrivée. La méthode SENTRI TECH HD propose ainsi une surveillance active, avec élimination de la colonie dès le premier contact. Cette méthode, dure avec les termites et douce pour l'environnement, a pour avantage d'être infaillible et d'éviter tout dommage. Mieux vaut prévenir que guérir...



©SENTRI TECH - Dégâts termites sur un livre



©SENTRI TECH - Dégâts termites



©SENTRI TECH - Galeries empruntées par des termites

Les termites sous le coup de la loi

Preuve de l'étendue et du caractère national du problème : en 1999, le législateur a adopté une série de mesures pour lutter plus efficacement contre les termites. État parasitaire à joindre à l'acte de vente immobilière, obligation de déclaration en mairie, droit d'injonction des maires à faire procéder au diagnostic et/ou au traitement d'une propriété... Les termites sont suivis de près.

L'état parasitaire pour la protection des nouveaux acquéreurs

De plus en plus souvent, de nouveaux propriétaires se plaignaient que le logement qu'ils venaient d'acquérir était infesté de termites. Aussi, l'un des objectifs de la loi sur les termites votée par l'Assemblée nationale en juin 1999 est de protéger les acquéreurs immobiliers. Dans son article 8, elle incite le vendeur à fournir un état parasitaire de son bien, réalisé par une entreprise indépendante de toute activité de traitement. En l'absence de ce document et en cas d'infestation, la garantie pour vice caché est applicable.

Une plus grande information

Finie la politique de l'autruche ! La loi vise également une meilleure connaissance et une publication des zones termitées. Chaque propriétaire découvrant chez lui la présence de termites doit en faire la déclaration en mairie. De son côté, la municipalité a le devoir de collecter les informations et de les mettre à disposition des administrés.

Un pouvoir municipal accru

Des arrêtés préfectoraux officialisent la localisation des zones termitées, sur lesquelles l'obligation de traiter les gravats et matériaux de démolition réduit les risques de contamination par bouturage. Les arrêtés municipaux délimitent également les zones termitées et fixent les limites de l'autorité du maire en matière d'injonction de diagnostic et/ou de traitement. En effet, le législateur a prévu, dans l'intérêt collectif, que le maire peut obliger un propriétaire à faire diagnostiquer sa propriété, et sous d'autres conditions, à la faire traiter.

Le principe actif de la méthode SENTRI TECH repose sur la mue...

Les stations Sentrisol sont placées par les applicateurs professionnels certifiés par SENTRI TECH ; elles sont contrôlées régulièrement pour s'assurer de leur action permanente. Lorsque des termites ouvriers rencontrent une station Sentrisol lors de leur exploration, ils consomment l'appât qu'elle contient et contaminent leurs congénères par échange de nourriture, lesquels sont également attirés par les phéromones de pistes que les éclaireurs auront laissé pour signifier une bonne source de nourriture.



©Station Sentrisol_SENTRI TECH

En moyenne, pour une maison particulière, le coût d'un traitement SENTRI TECH varie de 3 000 à 5 000 €, suivant la surface à protéger et le niveau d'infestation.

Pour plus d'informations :

www.les-termites.com

Téléchargement du dossier et des visuels :

www.amsterdamcommunication.fr/presse/accueil.html

Contact presse : Catherine Amsterdam

Tél. : 02 43 94 01 71 - ca@amsterdamcommunication.fr

Contact SENTRI TECH : Coline Sicaud

Tél. : 01 30 23 13 40 - csicaud@dow.com